

inutile. Les termes mêmes du projet de résolution fournissent amplement au comité l'occasion d'examiner les mesures adoptées. Le Gouvernement lui-même lance un défi; il déclare: "ainsi que toute autre mesure législative que le Gouvernement peut être disposé à soumettre au comité". Tout ce que le Gouvernement a à faire, c'est de proposer des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants et le comité pourra alors les discuter. Il n'appartient aux membres de l'opposition, ni à la Chambre des communes, de dire si ce problème sera examiné au comité; c'est au Gouvernement à décider. Le Gouvernement peut présenter une modification. Il sait parfaitement quelles modifications s'imposent. S'il existe un doute, que le comité discute la question et formule un vœu précis quant aux meilleures modifications à apporter. Les modifications soumises par le Gouvernement peuvent être étudiées au comité et, au besoin, modifiées. Mais le Gouvernement a peur de présenter des amendements. Il craint de saisir le comité dont il recommande lui-même la création pour l'examen de toute mesure législative qu'il lui plairait de lui soumettre, d'une modification à la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Laissons le Gouvernement prendre la décision. Que le Gouvernement choisisse maintenant de présenter une modification qui dissipera les doutes, l'incertitude et le malaise qui pèsent maintenant sur ces anciens soldats. C'est au Gouvernement qu'il appartient de décider. Si le Gouvernement refuse de répondre à son propre défi et de saisir le comité des mesures législatives qu'il estime devoir lui soumettre, il est coupable de la plus noire indifférence et pêche grandement en fermant les yeux sur la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les anciens combattants. Le Gouvernement est au courant de la situation. Il peut présenter les mesures qui s'imposent. En s'y refusant, il fait à mon sens un odieux affront à tous les ex-militaires du pays.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je regrette que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui avait extrêmement hâte d'entendre mes observations, semble avoir quitté la Chambre. Je suis passablement sûr qu'il aimerait entendre ce que j'ai à dire. Je ne puis m'empêcher de rappeler à l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) que j'ai eu l'honneur, il y a très longtemps, en 1917 je crois, d'occuper, au cours de la même semaine où il a gagné la Croix Victoria, le lit voisin du sien au poste de secours. Mon estime de l'honorable député était alors très haute et elle l'est encore davantage aujourd'hui,

[M. Pearkes.]

d'hui, bien que sa voix ait pris du volume, je pense, depuis 30 ou 35 ans.

Si l'honorable député et, en général, les membres de l'opposition voulaient oublier sincèrement, un instant, le parti-pris politique, nous en arriverions tous, je pense, à la conclusion que, en dépit de tout ce que nous avons fait ou de ce que nous n'avons pas réalisé au Canada depuis 30 ou 35 ans, personne ne saurait jamais accuser le pays d'ingratitude envers ceux des nôtres qui ont servi sur un théâtre de guerre. Je le dis parce qu'il n'y a pas un député en cette enceinte, pas un citoyen intelligent dans tout le Canada, voire dans tout le Commonwealth britannique, qui ignore que la législation canadienne relative aux anciens combattants est la meilleure du genre dans l'univers.

Je m'y connais un peu en matière de législation relative aux anciens combattants, tant du point de vue des donateurs que des bénéficiaires. J'ai séjourné, à titre de malade, dans autant d'hôpitaux d'ex-militaires que la plupart des députés à la Chambre probablement. Je dois dire que j'ai un peu trompé les médecins, car après qu'ils eurent disposé de moi, il y a environ 30 ans, et qu'ils m'eurent donné quelques mois seulement environ à vivre, je ne suis pas retourné à l'hôpital pendant 30 ans. Quand j'y suis allé l'an dernier, probablement à cause du très vif ressentiment que j'éprouvais devant le changement de gouvernement en Colombie-Britannique, et que j'y suis resté une couple de semaines pour me rétablir, je n'ai pu m'empêcher de m'étonner du fait qu'au cours des trois décennies où je n'avais pas été à cet hôpital, des changements vraiment merveilleux s'étaient opérés dans toute l'administration des affaires des anciens combattants. J'ose dire que ceux d'entre nous qui assisteront dimanche prochain à l'ouverture du merveilleux nouvel hôpital de Sainte-Foy concluront qu'il n'existe pas de plus bel hôpital au pays et que les hôpitaux d'anciens combattants sont sur un pied d'égalité avec les meilleures institutions du Canada.

J'aurais préféré, je l'avoue franchement, que le Gouvernement donnât au comité des attributions un peu plus larges. Cependant, comme le dit le député d'Esquimalt-Saanich, tout assemblage d'hommes sensés et intelligents peut toujours interpréter largement le mandat qu'on lui confie, même si cet assemblage est fait de torys bon teint, de fervents du parti. Je regrette que le député de Winnipeg-Nord-Centre n'ait pas lu le texte intégral de mon discours, dont il a cité un passage cet après-midi.

M. Knowles: Mais je l'ai lu.